

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1844.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du Projet de Loi ouvrant au Département des Tra- vaux Publics un crédit provisoire de 2,023,239 francs, pour faire face aux dépenses des deux premiers mois de l'exercice 1845.

(Voir le N^o 28 du Sénat).

MESSIEURS,

Les discussions sur d'autres lois s'étant prolongées dans la Chambre des Représentants, force a été à M. le Ministre des Travaux Publics de demander un crédit provisoire de deux millions vingt-trois mille deux cent trente-neuf fr. (fr. 2,023,239) pour couvrir les dépenses des deux premiers mois de l'exercice de 1845.

Votre Commission, en vous proposant l'adoption du Projet de Loi, sous toutes réserves, ne peut s'empêcher de déplorer que le Budget des Travaux Publics n'ait pas été discuté, avant la fin de l'année; elle espère que de pareils crédits provisoires ne seront plus proposés l'année prochaine, afin d'imprimer une marche régulière aux affaires du Pays.

Bruxelles, le 24 Décembre 1844.

Baron DE ROYER DE WOLDRE.
Ed. DE ROUILLÉ.
Vicomte G. DE JONGHE.
Comte DE RENESSE BREIDBACH, Rapporteur.